Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260610-2026035-DE

2026-035

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY, Claire SERRE.
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Procurations** : Nadège JOUAN à Virginie LAIGLE Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX Christelle BOITARD à Christian JOLLY
	Secrétaire de séance : Bryan DEVILLE **Date d'envoi de la convocation :** le 03 juin 2026 **Date de l'affichage** : le 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026-035 : Etude d'aménagement et mise en sécurité Berthouan /La Porte au Souda – Devis de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22)

Monsieur Franck CHAMPAGNE, adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et des travaux, informe les membres du conseil que les habitants du hameau de Berthouan/ La Porte au Souda ont alerté les élus sur le problème de la vitesse excessive et l'insécurité des enfants pour se rendre aux points d'arrêts à proximité.
Pour y remédier, il est envisagé différents aménagements (limitation de vitesse, aménagement de chemin doux etc…).

Il a été demandé à l'ADAC de présenter un devis pour accompagner les élus dans leur réflexion d'aménagement. Le devis proposé est de 1 500 € HT et réparti comme suit : 1000 € HT pour une étude de faisabilité et 500€ HT pour une concertation avec les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De VALIDER le devis de l'ADAC d'un montant de 1 500 euros HT soit 1800 euros TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le devis et tout document y afférent**

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de St-BRANDAN (Côtes-d'Armor 22800)